

États financiers du

MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Exercice clos le 31 mars 2024

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), établi comme société d'État en 2008, imagine un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. Son mandat est d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris l'appui financier fourni dans le cadre du programme « Soutenir les musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux » du budget 2023, et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore l'orientation stratégique qui oriente l'organisme. Le plan quinquennal établi en 2019 par le Conseil d'administration pour la période de 2020-2021 à 2024-2025 était une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des cinq premières années de fonctionnement du Musée. En 2021-2022, compte tenu de l'impact de la pandémie et des efforts nécessaires pour intégrer des pratiques antiracistes et anti-oppressives dans tous les domaines d'activité du Musée, le Conseil a revu et affiné les objectifs du plan afin de mieux refléter l'importance d'un lieu de travail sain et de relations externes constructives.

Le plan pour 2023-2024 comprend trois piliers stratégiques :

1. **Être pertinent** – Ancré dans ses valeurs, le Musée sera une ressource de confiance pour les contenus et l'information sur les droits de la personne.
2. **Être durable** – Pour que son mandat s'étende aux générations futures, le Musée établira un environnement de travail qui reflète ses valeurs. Il fera preuve de responsabilité à l'égard de son personnel, de ses biens physiques, de ses ressources financières et de l'impact qu'il a sur l'environnement qui l'entoure.
3. **Accroître l'engagement** – Le Musée élargira sa portée en offrant aux gens en visite des expériences sur les droits de la personne qui sont éducatives et inspirantes. Ces expériences auront un impact durable sur le cœur et l'esprit des gens – qu'ils interagissent avec le Musée sur place, en ligne ou hors site.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2024

RISQUES

Le Musée actualise régulièrement son cadre de gestion des risques pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. On continuera à surveiller les risques sur une base continue.

APERÇU FINANCIER

Le nombre total de visites sur place pour l'exercice 2023-2024 était de 218 020, soit un chiffre inférieur aux 224 046 personnes ayant visité le Musée en 2022-2023 et aux 285 020 personnes accueillies en 2019-2020, avant la pandémie. Dans le cadre de la programmation éducative du Musée, 20 732 élèves, enseignant·e·s et personnes accompagnatrices ont participé en personne et 7 270 ont participé à des excursions virtuelles, pour un total de 28 002, contre 12 830 élèves, enseignant·e·s et personnes accompagnatrices participant en personne et 11 646 élèves participant à des excursions virtuelles en 2022-2023.

Le site Web du Musée, droitsdelapersonne.ca, a attiré 1 377 430 visites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, soit 25 % de plus que l'objectif fixé et 7 % de plus que l'année précédente (1 291 268 visites).

Pour l'exercice 2023-2024, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 0,8 million de dollars, contre un excédent de 1,4 million enregistré pour l'exercice 2022-2023. La baisse de l'excédent en 2023-2024 s'explique par une augmentation des dépenses due à de nombreux facteurs, notamment le recrutement de personnel pour des postes vacants, l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et l'ouverture de notre première grande exposition depuis plus de cinq ans.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires

En 2023-2024, le Musée a reçu des crédits de 28,8 millions de dollars (30,8 millions en 2022-2023). Les crédits parlementaires comprennent un financement supplémentaire de 3,4 millions de dollars pour les ajustements de rémunération et le soutien aux musées nationaux (5,3 millions de dollars pour le soutien lié à la pandémie en 2022-2023).

Le Musée n'a reporté aucun crédit pour les besoins futurs en matière d'immobilisations et de fonctionnement (3,5 millions de dollars en 2022-2023) et a utilisé des crédits de 0,5 million de dollars et de 1,1 million de dollars pour les immobilisations et les dépenses, respectivement (1,0 million de dollars et zéro en 2022-2023).

Le Musée a amorti 6,4 millions de dollars de crédits reçus au cours des exercices précédents pour des immobilisations. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 35,8 millions de dollars (32,9 millions en 2022-2023).

Produits

Les produits d'exploitation étaient de 2,3 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre comprend les produits provenant des droits d'entrée,

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2024

des adhésions, des programmes, des ventes de la Boutique, de la location des salles, des ventes du Café Nuage, du restaurant et des services de traiteur.

Les apports de 7,0 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada, qui ont été amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont connu une baisse par rapport aux 7,2 millions de dollars de l'exercice précédent en raison de la diminution des dons en espèces et des commandites. Les partenaires de financement comprennent la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (Amis).

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 45,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit en hausse par rapport aux 41,3 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 16,6 millions de dollars par rapport à 14,6 millions au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la hausse des coûts du personnel, du marketing, des voyages et de la programmation, maintenant que le Musée a repris ses activités régulières et a ouvert sa première grande exposition post-pandémie le 2 février 2024.
- Les charges liées aux installations se sont chiffrées à 20,9 millions de dollars contre 20,5 millions dans l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la hausse des coûts du personnel, à la modernisation du lieu de travail et à l'augmentation des charges liées au bâtiment en raison de la prolongation des heures d'ouverture par rapport à l'exercice précédent.
- Les charges liées aux services internes étaient de 7,5 millions de dollars contre 6,3 millions dans l'exercice précédent. Cette augmentation est due à une augmentation des coûts du personnel, des services professionnels liés à la planification stratégique et des frais de déplacement alors que le Musée reprend ses activités normales.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 9 millions de dollars, passant de 273,6 millions au 31 mars 2023 à 264,6 millions au 31 mars 2024. Cette diminution s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement.

Le total du passif a baissé de 9,8 millions de dollars, passant de 260,2 millions au 31 mars 2023 à 250,5 millions au 31 mars 2024. Cette diminution est due à l'amortissement des apports reportés pour les immobilisations reçues au cours des années précédentes et à l'utilisation des apports reportés, compensés par les obligations découlant de contrats de location-acquisition et par l'augmentation des créanciers et des produits reportés.

L'actif net a augmenté de 0,8 million de dollars depuis le 31 mars 2023 et s'élève à 14,2 millions de dollars au 31 mars 2024, ce qui représente un excédent des produits sur les charges pour l'exercice.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2024

PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014 et continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis, dans le but d'évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions actuelles sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent le milieu économique post-pandémie, l'inflation croissante et son impact sur les dépenses de consommation, le travail nécessaire pour créer un musée équitable et les exigences importantes en matière d'immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

Dans une perspective d'avenir, le Musée a désigné le développement d'un centre d'apprentissage numérique (CAN) comme étant une priorité, offrant de plus grandes possibilités pour réaliser le mandat du Musée. Le CAN sera un espace de 465 mètres carrés unique en son genre dans l'Ouest canadien. Des technologies audiovisuelles intégrées et de pointe seront utilisées pour rapprocher virtuellement des publics éloignés à la programmation sur place, au moyen d'activités allant des discussions et des conférences aux programmes scolaires et aux spectacles publics. De plus, ce lieu de rassemblement et centre éducatif polyvalent permettra les rassemblements communautaires, la location de salles, la tenue de séminaires et de conférences, et bien plus encore.

L'achèvement du CAN permettra à toute la population canadienne de participer à des programmes culturels, éducatifs, de réconciliation et de défense des droits de la personne grâce à des émissions intégrées en direct depuis le Musée. Il sera entièrement accessible aux personnes de toutes capacités, et intégrera les tout derniers principes de conception inclusive.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser les produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux contenus dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, au règlement administratif du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité d'audit et des finances. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la manière dont les responsabilités relatives aux états financiers sont exercées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité d'audit et des finances a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable devant le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.

La directrice générale,



Isha Khan

Le chef de la direction financière,



Michael Schroeder, CPA, CGA

Le 18 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons

et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Halifax, Canada
Le 18 juin 2024

Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2024	2023
Actif		
À court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	9 037 \$	3 308 \$
Placements et placements affectés (note 4)	11 683	13 286
Créances (note 5)	277	154
Stocks	160	168
Charges payées d'avance	479	565
	21 636	17 481
Placements et placements affectés (note 4)	11 348	15 473
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	231 647	240 632
Total de l'actif	264 632 \$	273 587 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	3 699 \$	3 139 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	264	
Produits reportés	1 250	632
	5 213	3 771
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	1 206	-
Apports reportés (note 11)	18 835	20 796
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	225 198	235 653
Total du passif	250 452	260 220
Actif net		
Non affecté	9 201	8 388
Investi en immobilisations (note 13)	4 979	4 979
	14 180	13 367
Total du passif et de l'actif net	264 632 \$	273 587 \$

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 18)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

La présidente du Conseil d'administration,



Pauline Rafferty

Le président du Comité d'audit et des finances,



Mark Berlin

Musée canadien pour les droits de la personne

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2024	2023
Produits (tableau 1)		
Exploitation	2 329 \$	2 117 \$
Apports	7 045	7 181
Autres produits	689	457
Total des produits	10 063	9 755
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	16 642	14 581
Installations	20 923	20 460
Services internes	7 467	6 287
Total des charges	45 032	41 328
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(34 969)	(31 573)
Crédits parlementaires (note 14)	35 782	32 931
Excédent des produits sur les charges	813 \$	1 358 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Sans restriction		Investi dans des immobilisations		Total
Actif net au 31 mars 2022	7 030	\$	4 979	\$	12 009 \$
Excédent des produits sur les charges	1 358		-		1 358
Actif net au 31 mars 2023	8 388	\$	4 979		13 367 \$
Excédent des produits sur les charges	813		-		813
Actif net au 31 mars 2024	9 201	\$	4 979	\$	14 180 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	2 245 \$	2 092 \$
Rentrées de fonds – apports	1 173	748
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	28 322	29 840
Rentrées de fonds – autres produits	188	87
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(17 723)	(16 756)
Sorties de fonds – fournisseurs	(13 862)	(12 370)
Intérêts reçus	447	(80)
Intérêts payés	(30)	-
	760	3 561
Activités d'investissement en immobilisations		
Décassements pour l'acquisition d'immobilisations	(2 172)	(1 084)
	(2 172)	(1 084)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(14 165)	(32 147)
Cession de placements	20 221	20 115
	6 056	(12 032)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	472	977
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	678	592
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(65)	-
	1 085	1 569
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	5 729	(7 986)
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	3 308	11 294
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	9 037 \$	3 308 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la Loi sur les musées, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« Explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2023-2024 à 2027-2028. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 9 novembre 2023 et peut être consulté sur le site Web du Musée.

b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

- Expositions intéressantes et accessibles, y compris en ligne
- Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue
- Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées
- Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale
- Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

- Exploitation de l'édifice
- Services de protection
- Infrastructure des technologies de l'information

Services internes

- Gouvernance d'entreprise
- Administration
- Génération de produits gagnés

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie affectée et non affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif dans l'état des résultats.

Les actifs et les passifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la date des états financiers, et toute dépréciation permanente est signalée dans l'état des résultats.

c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée.

Les actifs comptabilisés en tant que contrats de location-acquisition sont initialement enregistrés à la valeur actualisée des paiements minimaux de location au début du contrat et sont amortis par leurs paiements annuels en principal, afin d'associer l'actif au passif correspondant, qui reflète le mieux l'expiration de l'avantage économique.

Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

La quasi-totalité des membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, les ventes du kiosque de café et les expositions itinérantes, ainsi qu'un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur. Ils consistent en une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis. Ces produits sont constatés au moment où les biens ou services sont livrés au client ou à la cliente, ou au fur et à mesure de leur livraison.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Le financement peut être fourni par diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et par d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme autres produits dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
 - ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.
- n) Autres opérations entre apparentés
- o) Changement de méthode comptable

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Le 1^{er} avril 2023, le Musée a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public PS 3400, Revenus. Cette nouvelle norme traite de la comptabilisation et de la présentation des revenus (produits). Plus précisément, elle fait la distinction entre les produits provenant de transactions comportant des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) et de transactions qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Il y a deux façons de constater les produits liés à des obligations de prestation : à un moment précis ou progressivement. Cette détermination est faite en fonction du moment où l'obligation de prestation est satisfaite.

La norme PS 3400 a été appliquée prospectivement à ces états financiers et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence financière sur les états financiers du Musée.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des besoins d'immobilisations et de fonctionnement et utilisés selon les besoins.

	2024		2023	
Trésorerie	5 947	\$	1 451	\$
Trésorerie affectée	3 090		1 857	
	9 037	\$	3 308	\$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2024		2023	
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 857	\$	7 287	\$
Ajouter les apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	-		122	
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les besoins d'immobilisations et de fonctionnement	-		3 500	
Ajouter les produits d'intérêts reportés	362		132	
Ajouter les placements affectés arrivés à échéance	3 469		-	
Déduire les placements affectés	-		(9 000)	
Déduire les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(2 598)		(184)	
Solde à la clôture de l'exercice	3 090	\$	1 857	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2024, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 23 031 \$ et d'une valeur au pair de 22 190 \$ (2023 – 28 759 \$ et 28 247 \$) comportant un taux de rendement annuel allant de 3,90 % à 5,06 % (2023 – de 0,97 % à 5,35 %) et des dates d'échéance allant du 15 juillet 2024 au 3 août 2027 (2023 – du 27 septembre 2023 au 3 août 2027). Les certificats de placement garantis à long terme sont rachetables avant l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	Non affecté	Affecté	Total en 2024
Certificats de placement garantis	6 975 \$	16 056 \$	23 031 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(2 775)	(8 908)	(11 683)
Portion à long terme	4 200 \$	7 148 \$	11 348 \$

	Non affecté	Affecté	Total en 2023
Certificats de placement garantis	9 821 \$	18 938 \$	28 759 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(4 176)	(9 110)	(13 286)
Portion à long terme	5 645 \$	9 828 \$	15 473 \$

5. Créances

	2024	2023
Somme à recevoir des Amis du MCDP	11 \$	11 \$
Taxes remboursables	123	120
Location des salles et commissions	129	21
Autres	14	2
	277 \$	154 \$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et l'information qui s'y rapporte sont conservés et développés par différents services du Musée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le Musée a acquis des objets pour un montant de zéro (8 \$ en 2023) et a reçu en don des objets d'une juste valeur de zéro (3 \$ en 2023) pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

	Coût 2023	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2024
Terrains	4 979	\$ -	\$ -	\$ -	4 979
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 660	-	-	-	48 660
Expositions	49 980	2 004	(263)	55	51 776
Matériel informatique et logiciels	6 457	1 571	(551)	-	7 477
Améliorations de l'édifice	7 955	2	-	-	7 957
Mobilier et matériel	2 817	43	(14)	-	2 846
Développement du site Web	2 145	-	-	-	2 145
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	-	1 134
Films	168	-	-	-	168
Projets d'immobilisations en cours	1 217	285	(2)	(55)	1 445
Immobilisations	364 137	\$ 3 905	\$ (830)	\$	\$ 367 212

	Amortisse- ment cumulé 2023	Charge d'amortisse- ment	Sorties	Amortisse- ment cumulé 2024
Édifice				
De base	55 027	\$ 5 968	\$ -	60 995
Composantes mécaniques et électriques	22 399	2 434	-	24 833
Expositions	30 666	3 059	(263)	33 462
Matériel informatique et logiciels	6 042	478	(551)	5 969
Améliorations de l'édifice	4 391	568	-	4 959
Mobilier et matériel	2 055	224	(14)	2 265
Développement du site Web	1 719	115	-	1 834
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	1 134
Films	72	42	-	114
Immobilisations	123 505	\$ 12 888	\$ (828)	\$ 135 565

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	Valeur comptable nette 2024		Valeur comptable nette 2023
Terrains	4 979	\$	4 979
Édifice			
De base	177 630		183 598
Composantes mécaniques et électriques	23 827		26 261
Expositions	18 314		19 314
Matériel informatique et logiciels	1 508		415
Améliorations de l'édifice	2 998		3 564
Mobilier et matériel	581		762
Développement du site Web	311		426
Films	54		96
Projets d'immobilisations en cours	1 445		1 217
Immobilisations	231 647	\$	240 632

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne devaient plus être utilisés aux fins du Musée ou à toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains reviendrait à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2024 est de 12,9 millions de dollars (2023 – 13,1 millions).

Les sorties comprennent des biens hors d'usage avec une valeur comptable originale de 828 \$ (2023 – 2 590 \$). Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de 2 \$ liée à des installations de la Boutique qui ne sont plus nécessaires (11 \$ en 2023 liés à des logiciels de TI abandonnés).

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2024, ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations apportées au bâtiment et les expositions (2023 - ce montant comprenait également le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations apportées au bâtiment et les expositions).

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2024		2023
Païement en remplacement d'impôts	685	\$	664
Créditoeurs liés à l'exploitation	2 579		2 277
Créditoeurs liés aux immobilisations	334		107
Avantages sociaux futurs (Note 9)	96		88
Retenue	5		3
	3 699	\$	3 139

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

La quasi-totalité des membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,02 fois la cotisation du membre du personnel (2023 – 1,02 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (2023 – 1,0 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 4,63 fois la cotisation du membre du personnel (2023 – 5,29 fois).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Cotisations du Musée	1 325 \$	1 227 \$
Cotisations du personnel	1 249	1 168

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

(b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

	2024	2023
Obligations au titre des avantages accumulés		
à l'ouverture de l'exercice	88 \$	134 \$
Charge pour l'année	186	184
Avantages versés au cours de l'exercice	(178)	(230)
Obligations au titre des avantages accumulés		
à la clôture de l'exercice	96 \$	88 \$

Les obligations au titre des prestations accumulées sont présentées avec les créditeurs et les passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 8).

10. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Au cours de l'exercice, le Musée a mis en œuvre une modernisation et un remplacement de son réseau informatique de base par le biais d'un contrat de location-acquisition d'une durée de cinq ans. La direction a l'intention de s'acquitter complètement de son obligation au titre du contrat et de devenir propriétaire de tous les équipements informatiques, matériels et logiciels du réseau en 2028-2029, lors du paiement final.

	2024
Total des paiements futurs minimums liés au contrat ⁽¹⁾	1 786 \$
Moins les intérêts imputés	(316)
Valeur actuelle des obligations de financement	1 470
Portion à court terme	264
Portion à long terme	1 206
	1 470 \$

(1) Les montants à payer en vertu du contrat de location-acquisition sont basés sur le taux d'intérêt nominal fixe de 8,31 %, pour une période de cinq ans, établi au moment de la signature du contrat.

Les paiements minimums futurs, par année, au titre de l'obligation de financement sont les suivants :

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Total des paiements futurs minimums liés au contrat	376	376	376	376	282

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

11. Apports reportés

Les apports reportés, affectés aux besoins futurs d'immobilisations et de fonctionnement, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 796 \$	16 834 \$
Entrées		
Crédits parlementaires affectés reportés (note 14)	-	3 500
Apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	-	122
Produits d'intérêts reportés	948	470
	948	4 092
Sorties		
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(1 801)	(125)
Montants constatés en produits	(1 108)	(5)
	(2 909)	(130)
Solde à la clôture de l'exercice	18 835 \$	20 796 \$

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties pendant l'exercice, sont comme suit :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	235 653 \$	247 650 \$
Montants virés des apports reportés	1 801	125
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 14)	472	977
Apports en commandites pour l'acquisition d'immobilisations	162	-
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(12 890)	(13 099)
Solde à la clôture de l'exercice	225 198 \$	235 653 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

13. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la Ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

	2024		2023	
Immobilisations	231 647	\$	240 632	\$
Moins des montants financés par des				
Contrats de location-acquisition	(1 470)		-	
Apports reportés	(225 198)		(235 653)	
Solde à la clôture de la période	4 979	\$	4 979	\$

14. Crédits parlementaires

	2024		2023	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	25 393	\$	25 437	\$
Montant du Budget supplémentaire des dépenses et virements	3 401		5 380	
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	28 794		30 817	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice en cours non constatés en produits :				
Affectés pour des besoins d'immobilisation et de fonctionnement				
Compris au titre d'apports reportés (note 11)	-		(3 500)	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 12)	(472)		(977)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits pendant l'exercice en cours				
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	6 351		6 591	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice pour des éléments passés en charges aux fins comptables	1 109		-	
Crédits parlementaires constatés en produits au cours de l'exercice	35 782	\$	32 931	\$

15. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Il n'y a eu aucun changement dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, ni dans les pratiques de gestion des risques utilisées pour gérer les risques.

Le mandat du Comité d'audit et des finances précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée et non affectée, des placements et des créances.

Au 31 mars 2024, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie affectée et non affectée et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie affectée et non affectée et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2024, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque lié aux devises

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque lié aux devises peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2024, le Musée n'avait aucun risque important lié aux devises.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2024, le Musée disposait d'une trésorerie et de placements à court terme non affectés de 8,7 millions de dollars (5,6 millions en 2023) et de placements à long terme non affectés de 4,2 millions de dollars (5,6 millions en 2023).

Les échéances des passifs financiers du Musée, constitués de créditeurs et de charges à payer de 3,7 millions de dollars au 31 mars 2024 (3,1 millions de dollars en 2023), sont dues dans les six mois.

16. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP recueillent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales, d'organisations et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres charges d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les charges connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie et d'autres services et commodités pour des frais de 1 \$ par année.

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 0,4 million de dollars (2023 – 0,4 million). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 étaient de 0,4 million de dollars (0,3 million en 2023). Le Musée a renoncé à recouvrer 50 % des frais de l'entente de services professionnels en raison des pressions exercées sur la collecte de fonds par les Amis du MCDP en 2022-2023. Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nulle (2023 – nulle).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

17. Répartition des charges

Le Musée engage des charges qui contribuent à de multiples activités muséales. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une somme de 2,9 millions de dollars pour les charges, y compris les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information et les services de protection, a été répartie (2023 – 3,3 millions).

Les charges ont été réparties comme suit :

	2024		2023	
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	1 486	\$	1 701	\$
Services internes	1 001		1 165	
Installations	365		479	
Total	2 852	\$	3 345	\$

18. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2024, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de produits conclus, qui comprennent des commandites et la location de salles.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les encaissements et décaissements minimaux futurs par exercice sont les suivants :

	Droits contractuels		Obligations contractuelles	
2024-2025	1 177	\$	3 685	\$
2025-2026	58		927	
2026-2027	11		257	
2027-2028	5		213	
2028-2029 et au-delà	-		167	
	1 251	\$	5 249	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2024	2023
Droits d'entrée et programmation		
Droits d'entrée générale	749 \$	765 \$
Adhésions	59	76
Programmes éducatifs	5	17
Programmes publics	71	12
Ventes de la Boutique	581	547
Location des salles	661	486
Restaurant et services de traiteur	203	212
Expositions itinérantes	-	2
Total	2 329 \$	2 117 \$

Apports

	2024	2023
Produit lié à l'amortissement des apports reportés	6 539 \$	6 508 \$
Apports des Amis du MCDP		
Dons en espèces et commandites	327	286
Dons en nature	88	93
Dons en espèces et commandites	68	260
Apports en nature et dons d'objets	23	34
Total	7 045 \$	7 181 \$

Autres produits

	2024	2023
Produits d'intérêts	505 \$	365 \$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	164	83
Divers	20	9
Total	689 \$	457 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2024		2023	
Coûts liés au personnel	17 939	\$	15 847	\$
Amortissement et radiation des immobilisations	12 890		13 099	
Paiement en remplacement d'impôts	2 684		2 362	
Exploitation de l'édifice	2 384		2 188	
Marketing et promotion	1 563		1 120	
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 416		1 675	
Services professionnels et spéciaux	1 208		1 015	
Expositions	1 117		594	
Services de protection	773		665	
Services publics	566		566	
Fournitures de bureau et administration	525		446	
Voyages	512		373	
Programmation	459		375	
Rayonnement numérique	456		482	
Coût des marchandises vendues	336		297	
Entretien des expositions	35		76	
Autres	139		137	
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	30		-	
Acquisitions pour la collection permanente	-		11	
Total des charges	45 032	\$	41 328	\$